

lequel D^{elle} Elizabeth-Joseph Xhignesse, veuve de Louis Tirtia, en son vivant sgr haut justicier de Vervoz, tant en son nom que comme tutrice de ses deux enfants mineurs d'ans, et sire Antoine-Louis-Joseph Tirtia, prêtre et bénéficié à Durbuy, tant pour lui que comme tuteur judiciairement établi au sieur Nicolas-Joseph Tirtia, son frère, âgé de plus de 24 ans, vendent à messire Jean-Théodore, baron de Tornaco, sgr haut justicier de Vervoz, etc. le 1/4 de la seigneurie de Vervoz avec tous les droits y annexés pour 5220 écus. — Le susdit baron relève.

TROISIÈME PARTIE.

SEIGNEURIES FONCIÈRES.

MARENNE & VERDENNE.

Reg. 1563-1590. — **1566, 29 janvier.** P. 21. R^o. — Thomas de Marenne, comme mambourg de François de Marteau, teinturier bourgeois demeurant à Huy, relève les quatre sachées d'épeautre que paye annuellement sire Henri Mathieu, au nom de la veuve de feu Henri Mathieu, son père, sur la maison, etc. qu'elle tient et possède à Marenne.

1573, 28 janvier. P. 76. V^o. — Partage entre nobles messire Florent, sgr d'Argenteau, etc., gouverneur et capitaine du château et duché de Bouillon, Henri de Barbançon, sgr de Villemont et Aymond, sgr de Schwartzembourg, fait du consentement de messire Baulduin de Barbançon, chevalier, sgr de Villemont, leur père, des biens leur échus par la mort de Madame Jeanne de Boulant, leur mère. Le sgr de Villemont, le jeune, obtient Montjardin, ses dépendances et la vouerie d'Aywailles, le sgr d'Argenteau, le fief de Rennes et ses dépendances, le sgr de Schwartzembourg, Marenne et Verdenne, la cense, prés et terres de la Mocquerie, le bois de Hespinte et le pré de Marche en Famenne. Les dits sgr^{rs} relèvent, chacun leur part.

1580, 28 janvier. P. 108. V^o — Jehan Michiel, haut sergent de Laroche, comme mambourg de Laurent des Bois et Mengoz d'Amaye, beau-fils de François du Marteau, demeurant à Huy, relève quatre sachées à l'encontre de quatre autres sachées appartenant à Thomas de Marenne; puis les vend à Messire Henri Mathieu, curé de Marenne, qui relève.

1585, 1^{er} octobre. P. 147. R^o. — Aubert de Rette, demeurant à Huy, relève de par Marguerite, son épouse, veuve de feu Thomas de Marenne, la maison de Marenne, etc.

Reg. 1591-1626. — **1609, 14 février.** P. 86. V^o. — Noble sgr Gérard de Zwartembourg relève les seigneuries de Champlon, Marenne et Verdenne.

1609, 17 juillet. P. 89. V^o. — Jehan Collart Moreau, échevin de Marche, au nom de Guillaume du Mont, demeurant à Naron-lez-Jamblinne, transporte à titre de gagère au profit de Georges de Bande du Conseil de Marche, 10 sachées d'épautre et 7 sachées d'avoine de rente à prendre sur le rendage que lui fait pour sa part le censier demeurant en leur maison et fief de Marenne, à l'encontre der héritiers de feu Bernier du Mont, son oncle.

1621, 23 mars. P. 208. R^o. — Guillaume du Mont de Rochefort, relève sa maison, etc. au lieu de Marenne par succession de feu Jean Bechet, son père ; aussi de la cour du Mont au lieu de Chemplon en Famenne, avec ses appendices, etc. et en la forme portée par l'acte de donation qui en fut passée par Thomas de Marenne au profit de Bernier et Jean Bechet, le 24 janvier 1576 (1).

1621, 23 mars. P. 210. R^o. — Jehan de Genrey de Marenne relève sept sachées de rente par succession de feu Messire de Marenne qui en a relevé en 1579.

1621, 23 mars. P. 210. R^o. — Henri du Mont de Filly relève la cour foncière de Filly, 2 muids d'épeautre et 4 stiers d'avoine de rente au lieu de Marenne.

1623, 18 mai. P. 229 V^o. — François de Rose, à titre de d^{elle} Catherine du Mont, son épouse, relève par Florent Lardenois, maire de Marcourt, tout ce qui lui appartient au fief et à la maison de Marenne, (1/4 du dit fief) ; et transporte le tout au profit du seigneur Godefroid du Mont qui relève.

1623, 18 mai. P. 230. R^o. — Réalisation d'un acte du 17 décembre 1622 contenant un partage entre Godefroid du Mont, s^{gr} de Rochehaut, et Guillaume du Mont, seigneur de Hustinet. Ce dernier cède à Godefroid sa moitié part de leur cense d'Ave : et Godefroid, en retour, lui donne sa moitié de la cense de Marenne, plus certains autres héritages comme compensation de la plus value de la cense d'Ave sur la cense de Marenne. — Bernier du Mont, grand-père de Godefroid.

(1) Bernier et Jean Bechet, frères, étaient fils de Bernier du Mont et de Catherine de Marenne, dite de Bohon, fille de Bastin de Marenne, écuyer, échevin de Marche en Famenne, et de Marie de Bohon. Bernier épousa Guillemine Paheau et vivait en 1619, 1621, 1622. Jean du Mont était lieutenant de Bouillon en 1588, il épousa Marie, fille de Philippe de Favillon et de Catherine de Mombbeck. Ils eurent une sœur du nom de Catherine, qui épousa François de Rose, écuyer. Bernier du Mont était mort en 1609. Le Fort. *Manuscrits*.

Reg. 1626-1662 ? P. 19. V^o. — **1627, 11 sept.** — Noble Philippe de Bardoul, écuyer, seigneur de Hodister, en vertu du pouvoir lui donné par le R. Théodore du Limbourg, prévôt de l'église collégiale de N.-D. à Dinant, tuteur des enfants de feu Guillaume du Mont, relève tout ce qui appartient à Marenne aux dits enfants, avec les droits à la collation et dîmes, etc, au dit Marenne, ensemble de la cour du Mont, située à Champlon en Famenne.

1631, 5 déc. P. 110. V^o. — Pierre Verdine de Compogne, après avoir relevé, vend ses biens héréditaires à Verdine, etc., à Remacle Lallemand de Velreux, pour 56 fl. Bb.

1638, 10 juin. P. 160. R^o. — Noble seigneur Edmond, comte de Schwartzemberg, etc., relève par Jean Favaige, échevin de Marche et officier des seigneuries de Humain, Champlon, Marenne et Verdenne, la seigneurie et pairie de Humain, et les seigneuries de Champlon, Marenne et Verdenne, la moitié du fief de Hespinte et tous les fiefs lui dévolus par la mort de feu noble seigneur Gérard, son frère.

1639, 9 juin. P. 163. V^o. — Jacquemin Henri de Mont, de Filly, transporte par gagère, au profit de Jean Favaige, greffier de Laroche, une rente de 14 stiers d'épautre lui appartenant au lieu de Marenne assignée sur les héritages de Thomas de Marenne, pour prix de 200 fl.

1642, 18 mars. P. 179. R^o. — Jacquement Henri de Mont, de Filly, avec le consentement de son gendre Guillaume de Mabouge et de sa fille Marie, épouse audit Guillaume vend à Jean Favaige, greffier de Laroche, une fief à Marenne, consistant en une rente foncière de deux muids d'épeautre, affectée sur les biens qui furent à feu Thomas de Marenne, pour 240 florins.

1652, 11 décembre. P. 244. V^o. — Réalisation d'un acte du 19 octobre 1651. Edmond, comte de Schwartzemberg, etc. cède ses humières sur Champlon, Marenne, Verdenne, Hassonville, Humain, Chacou, Hogne, Trisogne, lui dévolues par la mort de sa femme, Maria, comtesse de Rivière, Hers, etc. au profit de Georges-Louis, son fils, à condition qu'il en recevra annuellement 300 patacons espèces.

1661, 14 mars. P. 329. V^o. — Hubert Van Halle, officier de Han-sur-Lesse, au nom de Evrard du Mont de Hustenay, mambourg des orphelins de feu Jean de Vervy, sgr de Bordon, relève leur maison, etc., à Marenne, le droit à la collation de la cure et dime de Marenne, etc., ensemble la cour du Mont, située au lieu de Champlon en Famenne.

1662, 31 juillet. P. 350. R^o. — Jean Favaige, échevin de Marche, par consentement de messire Jean-Charles, comte de Zuazemberg, *provisionnellement*

décrété par les seigneurs du Grand Conseil de Malines, le 20 février 1660, relève Champlon, Verdenne, Marenne et Humain.

Reg. 1663-1696. — **1674, 15 octobre.** P. 192-193. R°. — Salomon d'Everlange relève tout ce qui peut lui appartenir dans les seigneuries de Champlon, Verdenne et Marenne et en la pairie de Humain, seigneuries et pairie qui lui ont été adjudgées parce que les héritiers de feu le comte de Schuartzembergh avaient omis d'en faire le relief voulu.

1678, 10 mars. P. 218. R°. — M. le comte de Diedrichstein, à titre de Madame la comtesse, son épouse et aussi de Demoiselle Jeanne-Antoinette, comtesse de Schwartzemberg, chanoinesse de très illustre chapitre de Ste Aldegonde à Maubeuge, relève par Nicolas de Chos, officier et receveur de la terre et seigneurie de Soy, les pairies et pleins fiefs de Humain, Champlon, Verdenne et Marenne, leurs dévolus par le trépas de leurs feus seigneurs père et mère, comte de Schwartzemberg, et de Messieurs leurs frères.

1681, 31 mars. P. 257. R°. — Réalisation d'un acte du 26 mars 1681, par lequel le comte Maximilien, fils du prince de Dietrichstein, gentilhomme de la Chambre de S. M. I., et Dame Justine, née comtesse de Schwartzemberg, son épouse, vendent à noble seigneur Jean Bernard de Vervy, sgr de Bourdon et Gomery, la seigneurie du village de Marenne et du Mayny Favay avec toutes leurs dépendances, et, pour prix de 2760 fl.

1688, 16 octobre. P. 260. R°. — Messire Guillaume François d'Argenteau, sgr de Dochain, Baive, Astienne, Mehaigne, etc., en vertu du pouvoir qu'il a reçu des seigneurs et dame, comte et comtesse de Diedristein, vend à Monsieur Jean Bernard de Vervy, écuyer, sgr de Bordon, les seigneuries de Champlon et Verdenne avec tous leurs droits et leurs dépendances, pour 1200 patacons.

1681, 31 octobre. P. 263. R°. — Réalisation d'un acte du 23 octobre 1681 par lequel le sgr Salomon d'Everlange, sgr du Chesne, etc. reconnaît avoir reçu du sgr Jean Bernard de Vervy, sgr de Bourdon, Gomry, etc. 4005 fl. 4 sols à la décharge de M. le comte et de M^{me} la comtesse de Didrischtein et en acquit de ce qui lui restait dû par lesdits comte et comtesse. En conséquence, le dit sgr d'Everlange donne quittance au sgr de Bourdon de toutes les obligations par lui données le 15 d'octobre et transporte son droit au dit sgr de Bourdon, sans préjudice d'autres prétentions qu'il peut avoir à la charge desdits comte et comtesse de Didrischtein, les colloquant dans ses lieux et place, etc.

1681, 27 novembre. P. 265. R°. — Réalisation d'un acte du 5 septembre 1681, par lequel noble sgr Etienne de Rossius, écuyer, sgr de Humain et bourgmestre de Liège, reconnaît avoir reçu du sieur Grégoire Gerardi, agissant aux noms de M. le comte et de M^{me} la comtesse de Dietrischtein, 511 patacons, plus une

obligation de 325 patacons souscrite par Jean Bernard de Vervy, sgr de Bourdon ; en conséquence, il le surroge en tous ses lieux, droits, etc. à l'égard de tout ce qu'il prétend du dit comte et de son épouse.

1683, 20 octobre. P. 274. R°. — Noble seigneur Jean Bernard de Vervy, écuyer, sgr de Bourdon, Gomery, Marenne, etc., relève la seigneurie et plein fief de Marenne, qu'il a acquit du comte de Dietrischtein et de son épouse le 26 mars 1681 ; le même relève une part du fief de Quarfalize.

1691, 23 mai. P. 340. V°. — Réalisation d'un acte du 8 mai 1690, par lequel noble sgr Jean Bernard de Vervy, sgr de Bourdon et Gomery, et Dame Anne-Marguerite de Nisramont, son épouse, vendent à noble sgr Nicolas de Nollet, officier de Son Altesse Electorale de Trèves à Beaumont, et à Dame Jeanne d'Orgeo, son épouse, la seigneurie de Bourdon et Habbay, comme aussi la seigneurie de Marenne, comme elle a été acquise du sgr comte de Dietrichsten, pour 14,000 écus. Nicolas de Nollet relève Marenne.

1693, 11 avril. P. 371. R°. — Noble sgr Gilles de Vervy, écuyer, sgr de Bourdon et Habbay, relève la maison et du plein fief de Marenne, la cour du Mont à Champlon-lez-Marche, le fief Cawet, lui obvenus de ses père et mère.

1693, 12 octobre. P. 394. V°. — Noble Gilles de Vervy, écuyer, sgr de Bourdon, transporte à titre de gagère à Georges Nollomont, de Marche, mayeur de Bourdon, pour une somme de 250 écus de trois livres chacun la moitié part lui dévolue par succession de sa mère, à la maison, fief, etc. de Marenne, la part lui appartenant à la dime de Marenne, aussi le fief du Mont, Champlon et Cawet. En marche : remboursement effectué le 5 janvier 1695.

1694, 22 décembre. P. 397. V°. — Noble sgr Gilles de Vervy, écuyer, sgr de de Bourdon et de Habay, vend irrévocablement à Jean Morant, dit Belle, bourgeois de Marche, la moitié part du plein fief qu'il possède par indivis avec le sgr Jean Bernard de Vervy, écuyer, seigneur de Gomery, son frère, et ses représentants, au village de Marenne, consistant en maison, jardin, etc. ; le droit qu'il peut avoir à la cour de Mont, enclavée dans la seigneurie de Champlon, pour 1050 écus, de 60 sols monnaie de France. Jean Morant relève le 17 mars 1695.

Reg. 1696-1721. — **1697, 25 février.** P. 2. R°. — Donation faite par Justine-Marie, comtesse de Dietrichstein, née comtesse de Schwartzemberg, des seigneuries de Champlon et de Verdun, en faveur de son cousin le comte d'Argenteau, sgr d'Ochain, en retour des bons services qu'elle en a reçus.

1709, 18 avril. P. 157. R°. — Monsieur de Nollet, sgr de Magery, Marenne, Verdenne, etc., relève la seigneurie de Marenne et Verdenne et leurs dépen-

dances, la moitié de la maison et cense de Marenne (plein fief), la moitié de la cour du Mont à Champlon-lez-Marche et le fief de Cawet, par succession du sgr de Nollet, son père.

1709, 4 mai. P. 157. V^o. — Marie Doyet, veuve de feu Jean Morant, dit Belle, bourgeoise de Marche, relève la moitié de la maison et cense de Marenne, la moitié de la cour du Mont à Champlon-lez-Marche, et le fief Cavet.

1719, 9 novembre. P. 340. R^o. — Jean-François Morant et Dieudonné-François Blochouse, capitaine au service de S. M. C., pour eux et leurs cohéritiers relèvent 1/2 de Marenne, la cour du Mont à Champlon-lez-Marche et le fief Cawet, par succession de leur père et beau-père.

Reg. 1721-1750. — **1723, 29 novembre.** P. 29. — Réalisation d'un acte du 7 du même mois par lequel François de Blochousen, capitaine de Dragons, et dame Marguerite-Françoise Morant, son épouse, vendent à François Rical-Catoz et à demoiselle Thérèse-Joseph Morant, son épouse, leur part dans le bien et la cense de Marenne.

1724, 9 mars. P. 40. — François Rical-Catoz, de Nassogne, relève 1/6 de la cense et biens de Marenne.

1733, 3 février. P. 296. — D^{elle} Marie-Barbe de Nollet, relève la seigneurie de Marenne et Verdenne, la 1/2 de la maison et cense de Marenne, appelée cense Monsieur (plein fief), la 1/2 des arrière-fiefs de la cour du Mont à Champlon-lez-Marche et le fief Cawet.

Reg. 1767-1794. — **1779, 7 mai.** P. 67. V^o. — Réalisation d'un acte du 8 septembre 1741 par lequel Jean-François Morant, de Marche, et François Rical-Catoz, lieutenant-mayeur de Nassogne, vendent aux demoiselles Françoise-Hubertine et Marie-Marthe de Nollet, dames de Bourdon, Marenne et Verdenne, la 1/2 du plein fief de Marenne et de la cense, maison, etc., généralement tous droits et actions qui leur appartiennent en vertu de l'acte du 22 décembre 1694, pour 1000 écus de 56 sols. — La dame baronne de Waha, née de Nollet, dame de Bourdon, etc., relève, le 8 mai, la 1/2 de la cense à Marenne acquise comme ci-dessus.

1793, 16 mai. P. 261. V^o. — Messire François-Joseph, baron de Waha de Basselintz, sgr de Marenne, relève le plein fief de Marenne et de Verdenne par décès de la dame douairière baronne de Waha, née Marie-Marthe de Nollet, dame de Bourdon, sa tante. — Le même relève la cense de Marenne, mouvant en plein fief, et purge le relief que sa tante n'avait pas fait du 1/4 de la dite cense provenant à cette dite tante de sa sœur d^{elle} Françoise-Hubertine de Nollet.

CHAMPLON.

Reg. 1563-1590. — **1569, 4 septembre.** — Pierlos de Verdine relève sa part de la dime de Champlon en Famenne estimée à deux sachées spelte.

1569, 9 décembre. P. 55. V^o. — Pirloz de Verdine vend à Jehan Bernard, mayeur de Deulin, sa part de la dime de Champlon en Famenne qu'il a relevée le 4 septembre dernier.

1574, 19 mai. P. 100. V^o — Henri de Roix, bourgeois de Marche, reporte la vêtüre de toutes les dimes de Champlon en Famenne et autres rentes au profit de Adrien Simon, aussi bourgeois de Marche. Adrien Simon relève.

1583, 17 mai. P. 142. R^o. — Robert de Zasse, clerc juré de Soy, relève 1/6 des dimes grosses et menues de Champlon en Famenne, provenant de Catherine de Deulen, sa femme, et le vend à Adrien Simon, bourgeois de Marche.

Reg. 1591-1626. — **1591, 12 mars.** P. 2. R^o. — Jehan Gaillart de Champlon en Famenne, relève 1/6 de la dime grosse et menue dudit Champlon et le vend à Andrien Simon, bourgeois de Marche, qui relève.

1597, 21 avril. P. 27. V^o. — Toussaint Goffart, bourgeois de Marche, relève la part qui lui est dévolue par la mort d'Andrien Simon, dit Goffart, son père, à la grosse et à la menue dime de Champlon en Famenne.

1599, 16 janvier. P. 35. R^o — Didier Janson de Marenne relève au nom du seigneur de Swartzembourg Champlon en Famenne.

1607, 15 décembre. P. 78. R^o — Mathieu Grilte et Gérard de Berges respectivement fils et beau-fils de Catherine, fille naturelle de feu le sgr vicomte de Dave, au nom de la dite Catherine, relèvent 25 fl. de rente gagère qui lui appartient sur la seigneurie de Champlon lez-Marche, et portent la vêtüre de ces 25 fl. au profit de Georges de Bande, bourgeois de Marche.

1609, 14 février. P. 86. V^o. — Noble sgr Gérard de Swartzembourg, relève les seigneuries de Champlon, Marenne et Verdennes.

1621, 23 mars. P. 208. R^o — Voir Marenne.

Reg. 1626-1662. — **1627, 11 septembre.** — P. 19. V^o — Voir id.

1638, 10 juin. P. 130. R^o — Voir Humain.

1652, 11 décembre. P. 244. V^o. — Voir id.

1655, 17 juin. P. 277. R^o. — Nicolas Goffart, bourgeois de Marche, relève la part qui lui est dévolue par la mort de Toussaint Goffart, son père, dans les dimes, grosse et menue de Champlon en Famenne.

1661, 14 mars. P. 329. V^o. — Voir Marenne.

1662, 31 juillet. P. 350. R. — Voir Humain.

Reg. 1663-1696. — **1674, 15 octobre.** P. 192, 193. — Voir id.

1678, 10 mars. P. 218. R^o. — Voir id.

1679, 14 juillet. P. 235. R^o. — Nicolas Letrelim hypothèque la seigneurie et le château de Chempion-lez-Marche avec ses dépendances au nom de Madame Justine-Marie comtesse de Diedrichstein, née de Schwartzemberg et de demoiselle Jeanne-Antoinette de Schwartzemberg, chanoinesse de Maubeuge, en faveur du seigneur Jacques-Ignace de Cassal, écuyer, seigneur de Rendeux-Vervoz, conseiller du roi au Conseil de Luxembourg et de dame Catherine-Louise Marchant, son épouse, en retour de diverses sommes que ces Dames en ont reçues.

1681, 16 octobre. P. 260. V^o. — Voir Marenne.

1692, 24 juillet. P. 363. R^o. — Réalisation d'un acte du 10 juillet 1692 par quel Grégoire Gérardi, licontié en droit et officier de la seigneurie de Koerich, reconnaît d'être satisfait des prétentions qu'il avait à charge de la comtesse de Schwartzemberg, épouse à Messire Maximilien, comte de Didrichstein, par l'intermédiaire de messire le comte d'Argenteau, chevalier, seigneur de la terre d'Ochain. Il subroge en conséquence le dit messire comte d'Argenteau en tous ces droits sur la seigneurie de Champlon lez-Marche, en Famenne.

1693, 11 avril. P. 361. R^o. — Voir Marenne.

1693, 12 octobre. P. 394. V^o. — Id.

1694, 22 décembre. P. 397. V^o. — Id.

1695, 22 février. P. 398. V^o. — Monsieur de Nollet, seigneur de Bourdon, relève la moitié d'une cense lui appartenant au lieu de Marenne, mouvant en plein fief qu'il a acquise de Monsieur de Vervy, seigneur de Gomery ; relève aussi la moitié des fiefs Cawet et la ferme du Mont à Champlon.

Reg. 1696-1721. — **1697, 25 février.** P. 2. R^o. — Voir Marenne.

1698, 28 janvier. P. 11. V^o. — Le seigneur comte d'Argenteau, par Remacle Grosfey, échevin de Marche, relève le fief et la seigneurie de Champlon en vertu d'une donation lui faite par Madame Justine-Marie, comtesse de Dietrstein, née comtesse de Schwartzemberg, en date du 10 janvier 1686.

1700, 25 novembre. P. 57. V^o. — N. Goffart, bourgeois de Marche, relève les droits lui dévolus par la mort de Nicolas Goffart, son père, aux dîmes, grosses et menues, de Champlon en Ardenne.

1704, 6 septembre. P. 116. R^o. — Le seigneur comte d'Argenteau relève la seigneurie de Champlon par succession du comte d'Argenteau, son père.

1705, 20 août. P. 123. R°. — Réalisation d'un acte du 18 mars 1704, par lequel Charles-Marie comte d'Argenteau, seigneur d'Ochain, vend à Remacle Grofey, mayeur de Marche, les droits à la seigneurie de Champlon-lez-Marche, lui provenant de la Dame comtesse de Diedrichstein. Remacle relève.

1709, 18 avril. P. 157. R° ; — 1709, 4 mai. P. 157. V° ; — 1719, 9 novembre, P. 340 R°. — Voir Marenne.

Reg. 1721-1750. — 1729, 27 octobre. P. 185. — Voir Grimbiémont. — 1733, 3 février. — Voir Marenne.

1734, 15 mars — P. 335. — Réalisation d'un acte du 10 mars par lequel demoiselle Marie-Anne Gouffart donne à son neveu Toussaint Grofey ses droits aux dîmes, grosse et menue, de Champlon en Famenne.

1739, 7 mars. P. 423, R° — Charles François de Grofey relève la seigneurie de Champlon ; Jean Albert de Grofey, la 1/2 de Vervoz, Marie-Cécile de Grofey, 1/2 d'Hassonville, et Maximilien de Grofey, Grimbiémont, leur dévolus par le trépas de leur père et mère.

1739, 7 mars. P. 424. R°. — Réalisation d'un partage et d'une transaction faits le 29 janvier, entre les enfants de feu Remacle de Grofey, écuyer, sgr de Champlon, Vervoz, Hassonville, Grimbiémont, mayeur de Marche, et de feu Dame Marguerite de Belhoste, savoir : Révérend Charles-François de Grofey, écuyer, chanoine de St-Nicolas à Marche ; Jean-Albert de Grofey, écuyer, capitaine-prévôt de la ville et marquisat d'Arlon ; Maximilien de Grofey, écuyer, sgr de Villeront ; demoiselle Marie-Cécile de Grofey ; Claude de Nisramont, écuyer, sgr de Mabouge, à titre de son épouse Jeanne-Françoise de Grofey ; Laurent de le Jeune, écuyer, sgr de Lulange, à titre de son épouse Géromine de Grofey ; Jean-Joseph de Martial, écuyer, sgr de Frandeux, aussi à titre de son épouse Marie-Joseph-Lambertine de Grofey.

1742, 28 février. P. 464. V°. — Réalisation d'un acte du 4 février 1739, par lequel sire Charles-François de Grofey, chanoine à Marche, cède à ses frères Jean-Albert et Nicolas-Maximilien, la seigneurie de Champlon.

1746, 20 août. P. 505. R°. — Réalisation d'un acte du 5 août 1744, par lequel Monsieur Charles de Grofey, écuyer, après avoir révoqué la donation de Champion faite précédemment, donne cette seigneurie à M. Jean-Joseph de Martial, écuyer, sgr de Frandeux, résidant à Marche, pour en jouir après sa vie et en compensation des sommes dues.

1750, 20 mai. P. 539. V°. — Par un acte du 5 août 1745, M. Charles-François de Grofey, sgr de Champion, y résidant, donne la seigneurie de Champion à M^r Jean-Joseph de Martial, sgr de Frandeux, et à Dame Marie-Lambertine de

Grofeŷ, ſon épouſe. — Rétroceſſion de cette donation faite par de Martial au profit de Charles-François de Grofeŷ, le 20 novembre 1749 et réaliſation de cette rétroceſſion.

Reg. 1750-1768. — **1750, 19 ſeptembre.** P. 2. V°. — Transaction du 20 novembre 1749, entre Monsieur Charles-François de Grofeŷ, écuyer, ſgr de Champion et chanoine de St-Nicolas à Marche, et Monsieur Jean-Albert de Grofeŷ, écuyer, ſgr de Vervoz, par laquelle le premier cède au ſecond et à ſon épouſe Dame Marie-Anne de Bragarde, la ſeigneurie et le bien de Champion, etc., moyennant 2500 écus qu'il reconnoît en avoir reçus. Jean Albert relève.

1754, 7 octobre. P. 91. V°. — Réaliſation d'un acte du 18 ſeptembre 1750, par lequel J.-A. de Grofeŷ donne à ſon couſin Jean-Albert de Grofeŷ, écuyer, ſgr de Champion, la part de la dime de la cure de Champion et la collation y annexée, telle qu'elle a appartenu à ſeue ſa grande tante Gouffart, de laquelle ſon père l'avait acquiſe.

1763, 5 juillet. P. 200. R°. — Réaliſation d'un acte du 4 juillet 1763 par lequel M. Jean-Albert de Groſfeŷ, ſgr de Champion, avec Marie-Anne de Bragart, ſon épouſe, reporte en faveur de Meſſire Poncian, comte de Harscamps, ſgr. de Fenelmont, Rendeux St-Lambert, etc., la terre, ſeigneurie, château, forges, fournaux de Champion près de Marche, item les biens cens, rentes leur obvenus par Me^{lle} Marie-Cécile de Grofeŷ, leur ſœur et belle ſœur, en aſſurance d'un capital de 7000 écus de 56 ſols pièce qu'ils ont reçu du dit comte.

1763, 6 juillet. P. 216. R°. — Réaliſation d'un acte du 20 novembre 1749, par lequel Nicolas-Maximilien de Groſfeŷ, écuyer, ſgr de Grimbiemont, etc. cède à Jean-Albert de Groſfeŷ, écuyer, ſgr de Vervoz, ſon frère, les droits aux biens de Champion qui lui appartiennent en vertu de la donation lui faite par leur frère Charles-François de Groſfeŷ, le 4 février 1759, pour 1500 écus.

Reg. 1767-1794. — **1769, 26 avril.** P. 377. R°. — Jean-Albert de Grofeŷ, écuyer, ſgr de Champlon, y réſidant, et la dame de Bragarde, ſon épouſe, François de Groſfeŷ, majeur d'ans, aſſi réſidant à Champlon, hypothèquent la ſeigneurie de Champlon en faveur de Jean-Louis-François, baron de Goer, de Herve, de Forest, etc. et de Dame, ſon épouſe, en aſſurance d'une ſomme de 18,300 écus à 56 ſols convertie juſqu'à remboursement en rente annuelle de 640 écus.

1773, 1^{er} avril. P. 21. — Réaliſation d'un acte du 25 octobre 1772 par lequel M. Jean-Albert de Grofeŷ, écuyer, ſgr de Champlon en Famenne, vend par gâgère le château de Champlon avec tous ſes droits et dépendances à M. Jean-Louis-François baron de Goer de Herve et de Forest, ſgr de St. Ode, et à ſon épouſe.

1773, 18 juillet. P. 26 V°. — Réalisation d'un acte du 2 avril 1773, par lequel le susdit donne au même baron de Goer de Herve, la propriété de la seigneurie de Champlon avec tous ses droits, ses titres honorifiques, etc.

1781, 3 septembre. P. 100. V°. — Messire Ferdinand baron de Goër et de Herve, au nom de Madame Jeanne-Marie-Charlotte de Gilman, douairière de Messire Jean-Louis-François, baron de Goers de Herve, sgr de Forest, etc. relève la seigneurie de Champlon en Famenne, acquise de feu le sieur Albert de Grofey et de dame de Bragarde, son épouse.

1781, 3 septembre. P. 102. V°. — Messire Ferdinand, baron de Goer et de Herve, au nom de Madame Jeanne-Marie-Charlotte de Gilman, douairière de Messire Jean-Louis-François, baron de Goers de Herve, sgr de Forest, etc. sa mère, relève de la dime de Champlon en Famenne, acquise de feu le sieur Albert de Groffey et de la dame de Bragard, son épouse.

1790, 26 juillet. P. 224. R°. — Réalisation d'un acte du 22 décembre 1789, par lequel noble dame Marie-Jeanne-Charlotte de Gilmaan, douairière de noble sgr Jean-François-Louis, baron de Goer de Forest, pour elle et ses enfants, savoir Marie-Françoise-Gertrude, baronne de Goer, épouse du baron de Baré d'Ochenées; Marie-Éléonore, baronne de Goer, épouse à M. de Grunsel, sgr d'Emael, échevin de Liège; Ferdinand-Marie, baron de Goer; Marie-Caroline, baronne de Goer; Philippe-Marie, baron de Goer; Léopold-Marie, baron de Goer, chanoine tres foncier de la cathédrale de Liège et Marie-Eugénie, baronne de Goer, vend le château, terre et seigneurie de Champlon, avec ses forges, ses droits, etc., à Clément de Plomteux, conseiller de S. A., ancien bourgmestre de Liège, aux conditions spécifiées dans l'acte.

(A suivre.)